

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 17/12/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 17/12/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 17/12/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20251215-2025DEC15_501-DE
		Autres - convention

DEPARTEMENT
DU GERS

ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

6

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **15 décembre 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 5 décembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, Renée MIQUEL ZASSO, M. Éric MATTIUSI, Mmes Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
M. Ghislain de FLAUJAC,
M. Loïc DÉSANGLES,
M. Frank GOBBATO,
Mme Françoise LACAPERRE,
M. Julien PELLICER,
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à Mme Sylvie COUDERC
M. Loïc DÉSANGLES à M. Joël VAN DEN BON
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. Julien PELLICER à M. Marc DUGROS

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

Objet : Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise (CCLG)
Proposition de signature de la Convention Territoriale Globale (CTG)

RAPPORTEUR : Éric MATTIUSI, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de l'éducation.

Monsieur l'adjoint au Maire rappelle que lors de sa séance en date du 17 novembre 2025, le conseil municipal a approuvé le transfert de la compétence : « Mise en œuvre d'actions en faveur des enfants et des jeunes : création et gestion des accueils de loisirs sans hébergement pour les 3 à 12 ans sur le temps extrascolaire (vacances scolaires) » à la CCLG.

Ce transfert sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2026. L'accueil périscolaire sera quant à lui transféré à compter du 1^{er} septembre 2026.

Actuellement, la commune est signataire d'une CTG Socle avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gers qui arrivera à échéance au 31 décembre 2025.

La nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) proposée par la CAF du Gers a pour objectif d'élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place d'actions favorables aux allocataires.

Elle a également pour but de renforcer l'efficacité, la cohérence ainsi que la coordination des actions en direction des habitants dans le domaine social.

Elle permet d'optimiser l'offre existante et le développement d'actions nouvelles en identifiant les besoins.

Avec une vision globale et décloisonnée des besoins sociaux sur le territoire, la CTG permet de fixer des priorités et des objectifs sous forme de projet social.

La CTG fera l'objet d'évaluations régulières lors de comités de pilotage et d'un bilan en fin de convention.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'accepter les termes de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 telle que présentée en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que les conventions d'objectifs afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Émilie SARRAN



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 17 DEC. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 17 DEC. 2025